

Rapports de comités

M. Orlikow: Peut-être le client s'en tirerait-il à meilleur compte s'il était envoyé à une autre entreprise.

M. Riis: Comme l'a dit mon collègue de Winnipeg, le meilleur conseil dans certains cas pourrait être d'envoyer un client à une entreprise différente. Encore une fois, il y a cette relation incestueuse, cette concentration des sociétés, et dorénavant les sociétés financières et non financières pourront collaborer. En un sens, nous voyons à l'oeuvre un type de féodalité du XXI^e siècle. Des groupes puissants vont exercer sur notre économie un pouvoir énorme et concentré grâce à la force économique, financière et politique dont ils disposeront.

Aujourd'hui, nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est offerte—nos collègues libéraux n'y sont pour rien—d'examiner les incidences de la mainmise Imasco-Genstar et de déclarer qu'à l'instar des membres du comité des finances, de l'Association des consommateurs du Canada, et même de M. Robert Hammond, surintendant des assurances, nous, du Nouveau parti démocratique, estimons que ce genre de mainmise ne sert pas les meilleurs intérêts du Canada ou des Canadiens.

M. McCrossan: Je participe volontiers à ce débat, monsieur le Président, parce qu'à titre de membre du comité des finances, j'ai participé à l'étude des institutions financières...

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie. Pour préciser les choses, je dois comprendre que le député de York-Scarborough (M. McCrossan) pose une question ou formule un commentaire.

M. McCrossan: C'est exact, monsieur le Président, en fait, j'entends faire les deux.

Comme je le disais, je me réjouis de pouvoir interroger le député, car ayant fait partie du comité des finances, j'ai d'une part collaboré à l'élaboration de son rapport, et d'autre part j'ai voté en faveur de cette résolution. Pour débiter, j'aimerais dire un mot de cette démarche.

Le jour où la mainmise fut annoncée, les membres du parti de la libre entreprise s'interrogeaient sur cette mainmise à la Chambre; trois jours plus tard, les représentants de l'opposition officielle, le parti de l'économie mixte, ont reconnu qu'il y avait là une menace et ont soulevé la question à la Chambre. Il a toutefois fallu deux semaines au parti du député qui a proposé l'adoption aujourd'hui pour admettre qu'il s'agissait d'une lourde menace et pour en parler à la Chambre.

J'en parle à cause de la façon dont nous allons procéder aujourd'hui. Je suis très heureux d'avoir l'occasion de discuter de la motion d'aujourd'hui, mais j'aurais encore bien plus apprécié d'avoir l'occasion de discuter du projet de loi que la ministre d'État chargée des Finances (M^{me} McDougall) a présenté il y a une quinzaine de jours.

M. Orlikow: Qu'elle le présente.

M. McCrossan: Exactement. J'ai trois ou quatre questions à poser au député. Je pourrais peut-être les poser toutes immédiatement, et il pourrait y répondre tout de suite.

Premièrement, le député donne-t-il son appui au principe du projet de loi C-103 contrôlant les membres et dans l'affirmative, a-t-il parlé à son leader à la Chambre de donner rapidement un accord à la Chambre pour nous permettre d'étudier le projet de loi en comité?

Je voudrais poser la deuxième questions surtout à titre indicatif. Le député pourrait-il confirmer que lui et le comité ne s'opposent pas d'emblée à Imasco ou qu'ils favorisent Genstar mais qu'ils essaieraient d'empêcher une grande société à caractère non financier qu'il s'agisse de IBM, des Belzbergs ou de Dominion Stores, de prendre le contrôle d'un grand établissement financier.

Troisièmement, le député pourrait-il confirmer que contrairement aux insinuations parues dans le *Financial Times* cette semaine, il n'est pas question de statu quo pour Genstar dans les recommandations; le comité a recommandé premièrement d'empêcher toute prise de contrôle et deuxièmement de céder le contrôle qui dépassait déjà les limites fixées par le comité et de laisser cinq ans à Genstar pour décider de se défaire de ses avoirs non financiers ou de réduire la concentration de ses avoirs financiers?

Quatrièmement, le député pourrait-il confirmer que ce qui le préoccupe surtout, lui et les membres du comité, ce sont les transactions directes; ils craignent en effet que c'est ce qui se passe à l'heure actuelle comme l'a signalé le président de Canada Trust au cours de la fin de semaine. Dans une entrevue à la CBC, M. Merv Lahn a allégué que Genstar et la société de fiducie qui est sa filiale s'étaient effectivement livrées à des opérations qui ne sont pas normales entre entreprises indépendantes.

• (1550)

M. Riis: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question sérieuse de mon collègue. A titre d'information, puisque nous parlons de Canada Trust, j'aimerais signaler que d'après ses états financiers, cette société a réalisé en 1985 des bénéfices de \$63,430,000 avant impôt. Si nous cherchons combien d'impôt elle a payé, nous constatons qu'elle n'a payé aucun impôt en 1985; en fait, elle a reçu un crédit d'impôt de 3 millions de dollars. Elle a donc réalisé des bénéfices nets de \$66,697,737 pour cette année-là.

Voilà qui m'aide à comprendre pourquoi Merv Lahn fait toujours partie de cette société, compte tenu de certaines des choses qu'il a dites dimanche matin au cours de la fin de semaine dernière. En sa qualité de président et directeur général de Canada Trust, il a déclaré qu'il était dans les meilleurs intérêts des déposants que la société appartienne à un large cercle de détenteurs. Il se trouvait dans un certain sens à argumenter contre ce qui se passait. Il est cependant demeuré à la tête de la société, et je comprends pourquoi il a réussi à s'en tirer ainsi.

Je voudrais tout d'abord dire au député que nous n'avons aucune intention de retarder outre mesure l'étude du projet de loi C-103. C'est ce que nous avons réclamé...